

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge  
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5104 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Rashid Mohamed

Date de naissance : 1954

Adresse : 55 Rue AbdKarim Kaltabi Berrechid

Tél. : 0654587602 Total des frais engagés : 835,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib  
Médecine Générale  
16, Rue Okba Bnou Nafie  
BERRECHID - Tél : 33.73.21

Date de consultation : 26 OCT. 2021

Nom et prénom du malade : Radi Kembou elsa

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Diabète + collo patte foie cholesteatome

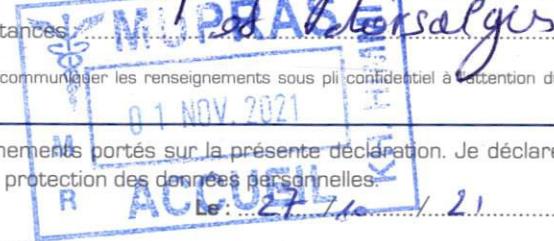
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : MUPRAS Berrechid

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DEROUA

Signature de l'adhérent(e) : Raji



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26 OCT 2021	C	1	150.00	<p>Docteur ARABI HOUSSAINI Najib Médecine Dentaire 16, Rue Dr. Georges Nafie BERRETTA - Tél.: 33.73.21</p>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	26.10.21	665,00

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of the dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches. Arrows point to the left and right sides, and a vertical arrow points downwards.				

Dr. Araqi Houssaini Najib

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid

Tél. : 05 22 33 73 21

GSM : 06 62 07 65 56

الدكتور عراقی حسينی نجیب

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب رئيسي سابق بالقوات

الجوية الملكية بالدار البيضاء

غير محالف لدى المحاكم

16, زنقة عقبة بن نافع - برشيد

الهاتف : 05 22 33 73 21

الهاتف : 06 62 07 65 56

26 OCT. 2021

437,00

0 Janvier 80 / 1000 -

68,80

0 Aout 4 nov

59,40

0 Suivi 3 séq W au bout 300

27,50

0 Spec 300. ej 298,2 W

57,10

0 Brexen 3 séq 1 séq W  
du mal du rpp du sier.

22,90

0 Cocte lepase 3 W

Docteur ARAQI HOUESSAINI Najib  
Médecine Générale  
16, Rue Okba Bnou Nafie  
BERRECHID - Tél. : 33.73.21



**Brexin® 20 mg**  
Piroxicam 20-mg-cycloheximide

10 sachets

PROMOPHARM S.A.



6 118000 240174

LOT MAR 24  
FEB 27 DH 10  
FFV

27,50

**Spasfon®**  
30 comprimés enrobés



6 118000 330220

**Codoliprane®**  
Paracétamol 400 mg  
Phosphate de codéine 20 mg  
16 COMPRIMES SECABLES



6 118000 040217  
FFV PER 10/21  
LOT 12334

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Amarel 4 mg. cp b 30  
P.P.V : 68,80 DH



6 118001 160495

AMM N° : 2001

P.P.V: 437,00 DH.

LOT : 20E058  
PER : 10/2023

**SMECTA ORANGE VANILLE**

3G SACHET B30

P.P.V : 52DH40



6 118000 011460